

14 DEC. 2022

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 13 décembre 2022	N° 2022/06/03

L'an deux mille vingt et deux, le 13 décembre 2022, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni 91 rue Paulin Salle du Pati'O, sur la Commune de Bordeaux sous la présidence de Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Madame Maïté CAZAUX, Monsieur Gérard CHAUSSET, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Monsieur Claude BONNET, Madame Zeineb LOUNICI, Monsieur Kévin SUBRENAT, Madame Anne-Eugénie GASPAR.

Etaient absents : Monsieur Guillaume GARRIGUES.

Secrétaire de séance : Madame Céline MEGRET

LA SEANCE EST OUVERTE A 16 h

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 13 décembre 2022	N° 2022/06/03

BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE COMPTABLE 2023

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2020-552 du 18 décembre 2020, le conseil de Bordeaux Métropole a approuvé la création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour l'exploitation du service de l'eau potable, la « Régie de l'Eau Bordeaux Métropole ».

Après une phase de préfiguration, la Régie sera opérationnelle au 1er janvier 2023. Ce premier budget de plein exercice de la compétence de l'exploitation de l'eau potable n'a pas d'antériorité, a contrario des budgets du service public de l'assainissement non collectif et du budget des eaux industrielles, tous trois présentés dans ce document.

I- Le budget de l'eau potable

A- La section d'exploitation (en €)

RECETTES		
CHAPITRE 70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS	96 224 594
	Ventes d'eau	83 966 967
	Travaux facturés	7 000 000
	Refacturations Personnel BM	5 257 627
RECETTES DE GESTION		96 224 594
TOTAL RECETTES REELLES		96 224 594
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 067 880
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 067 880
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		99 292 474
CHAPITRE 002	RESULTAT REPORTE	0
TOTAL RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT		99 292 474

DEPENSES		
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 279 779
60	Coût d'achats des MP & autres approvisionnements	13 087 727
61	Autres achats	17 182 053
62	Charges externes	1 442 463
63	Impôts et taxes	4 567 536
CHAPITRE 012	CHARGES DE PERSONNEL	33 706 373
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 003 000
DEPENSES DE GESTION		71 989 152
CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIERES	100 000
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000
AUTRES DEPENSES REELLES		200 000
TOTAL DEPENSES REELLES		72 189 152
CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	14 475 333
TOTAL DEPENSES ORDRE		14 475 333
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		86 664 485
CHAPITRE 002	RESULTAT REPORTE	0
TOTAL DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT		86 664 485

1- Les recettes de la section d'exploitation

Les recettes d'exploitation du budget primitif 2022 sont inscrites à hauteur de 99,2M€.

Il comprend près de 84M€ de vente d'eau, soit plus de 87% des recettes. Cette estimation repose sur une prévision de croissance de la consommation à hauteur de 2%.

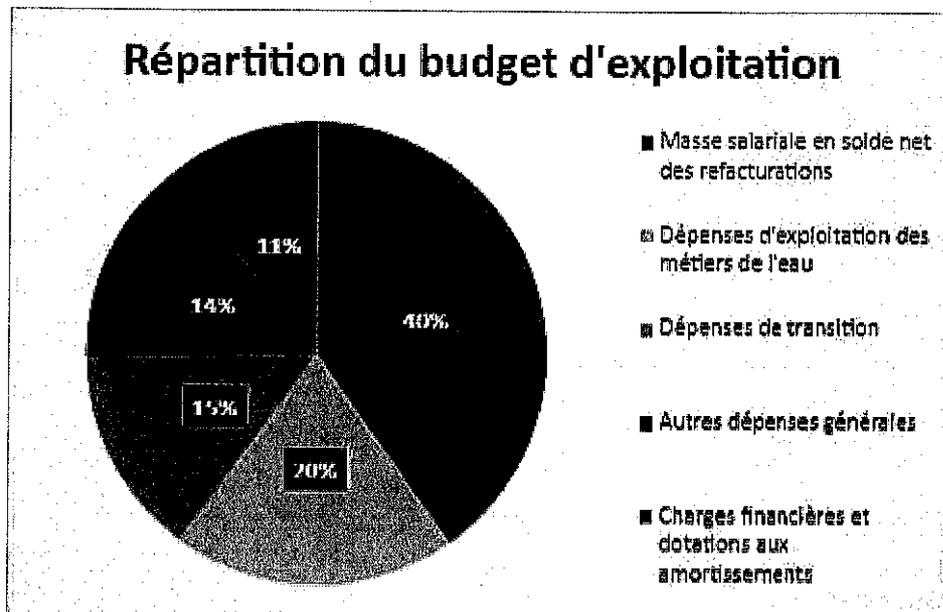
Le montant des travaux facturés a été estimé à hauteur de 7M€ et se décomposent comme suit :

- 6 M€ de travaux de branchements Eau ;
- 800 K€ de redevances pour facturation de l'assainissement pour le compte de la SABOM ;
- 200 K€ de redevances pour les facturations effectuées pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Les recettes d'exploitation incluent également la refacturation des prestations et de la maîtrise d'ouvrage effectuées pour le compte de Bordeaux métropole en matière de DECI, de gestion des eaux pluviales et d'assainissement collectif, pour un montant avoisinant 5,3M€.

Le budget affiche des recettes d'ordre, consécutives à des reprises d'amortissement en dépenses et en recettes sur des subventions d'investissement reçues par le délégataire à hauteur de 3,1M€.

2- Les dépenses de la section d'exploitation



a) La masse salariale

La masse salariale prévisionnelle représente plus de 33,7M€ en solde brut, auxquels il convient d'ajouter près de 3M€ de provisions relatives aux primes d'engagement et d'intéressement.

Il s'agit d'une provision semi-budgétaire, conformément au droit : son inscription se matérialise par une dépense d'ordre en fonctionnement, sans contrepartie constatée budgétairement en recette d'ordre de la section d'investissement. Cette non-budgétisation en investissement permet la mise en réserve des crédits, qui sont dès lors complètement disponibles lors de la reprise pour financer les dépenses liées à la réalisation des événements pour lesquels elle a été constituée.

Déduction faite des refacturations avec Bordeaux métropole, le volume réel de la masse salariale est inscrit à hauteur de 31,4M€. Elle correspond à la masse salariale des 455 postes présentée au tableau des effectifs, pour lequel le plan de recrutement sera mis en œuvre progressivement.

Ce volume financier reprend les dernières négociations intégrées aux accords de transposition et prévues dans la décision unilatérale de l'employeur. Elles incluent :

- Une croissance de 5,3%, incluant les NAO à effet rétroactif au 1er janvier 2023 ainsi que le glissement vieillesse technicité ;
- Une assurance santé, financée aux 2/3 par l'employeur, pour un volume de 531K€ ;
- Un plan épargne retraite d'un coût plafond de 1 M€ par an.

b) Les dépenses d'exploitation des métiers de l'eau

Les dépenses regroupées sous cet intitulé recouvrent à ce jour les dépenses des principales directions d'exploitation des métiers de l'eau : production, supervision, réseau, relations usagers, auxquelles ont été ajoutées les charges d'électricité (charge essentielle dans la production). Une partie des « autres dépenses » pourront être affectées aux métiers dès lors que la Régie sera sortie des systèmes de transition qui s'appliquent à elle entre 2023 et 2024. Le volume global des dépenses des métiers de l'eau représente presque 16M€, soit 20% du budget de l'eau.

La charge relative à l'électricité a été estimée à plus de 10M€ pour cette première année.

Les autres dépenses des métiers de l'eau concernent à la fois des dépenses de fournitures, de produits de traitement ou de prestations (de type analyses par exemple) en accompagnement de la production, ou bien des dépenses d'inspections ou d'interventions effectuées par des prestataires (en alternance avec des interventions directes) sur le réseau pour la maintenance ou les réparations sur le réseau.

Au cas par cas, le choix a été fait d'intégrer des surcoûts liés à la situation économique. Ainsi les produits de traitement apparaissent à un coût de 580K€, ce qui constitue plus qu'un doublement par rapport à 2021. Les dépenses d'entretien et de réparation du réseau sont estimées à 2,8M€, également inflatées de 20% par rapport aux dépenses connues de 2021.

c) Les autres dépenses

Les « autres dépenses » (22,6M€) concernent des charges générales transversales, dont une partie d'entre elles ne peut encore être affectée, du fait de la phase de transition que la régie connaît en 2023 et 2024.

Cette phase se caractérise notamment par des dépenses de transition, comme celle de la maintenance du SI de transition (8,3M€ en 2023), qui est appelée à diminuer à partir de 2024, et à s'éteindre en 2025. La location et la maintenance de véhicules a été intégrée pour 3,1M€ au budget 2023, mais diminuera dès 2024 lorsque la Régie se sera dotée de marchés durables dans ce domaine.

Enfin, les dépenses générales couvrent l'ensemble des frais généraux, tels que les locations immobilières (site du Bat'O et plateforme de Bruges) pour 570K€, les assurances (850K€ inscrit dans l'attente des retours des marchés à la date à laquelle s'écrit ce document), les frais de télécoms (400K€) ou de nettoyage (200K€). Elles comprennent également les charges d'imposition et de taxation qui reposent sur la régie (Cotisation Economique Territoriale, redevance pour prélèvement de la ressource...) pour un volume estimé de 4,5M€.

d) Le volume d'épargne dégagé et l'autofinancement

L'épargne de gestion s'inscrit en budget primitif à 24M€. Après les frais financiers et le remboursement de l'emprunt à Bordeaux métropole (soulte plomb), l'épargne nette s'inscrit à 22,6M€.

La section d'exploitation dégage à elle seule une capacité de financement de la section d'investissement estimée à un peu plus de 12,6M€.

B- La section d'investissement (en €)

RECETTES		
021	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 627 989
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES	12 950 186
TOTAL RECETTES REELLES		12 950 186
CHAPITRE 28	DOTATIONS AUX AMORT.	11 521 505
TOTAL RECETTES D'ORDRE		8 453 625
TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		34 031 800
TOTAL RECETTES CUMULEES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		34 031 800

DEPENSES		
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES	1 275 200
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	29 688 720
TOTAL DEPENSES REELLES		30 963 920
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS	3 067 880
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 067 880
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		34 031 800
TOTAL DEPENSES CUMULEES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		34 031 800

1- Les autorisations de programme ouvertes au budget primitif 2023

Le budget en investissement conduit à ouvrir 15 AP pour l'eau potable (pour 2 créées jusqu'à présent), structurées conformément au règlement budgétaire et financier, par opérations. Par conséquent, il vous est proposé l'ouverture d'autorisations de programme pour un volume de près de 135M€ entre 2023 et 2026 (et près de 215M€ au-delà, du fait de l'ouverture du projet des Champs Captants des Landes du Médoc). Ces propositions sont compatibles avec la programmation pluriannuelle en investissement.

L'ouverture de ces autorisations de programme vous est proposée en prenant en considération tant la nécessité de permettre des interventions rapides sur les équipements du service public de l'eau, que la maturité des projets. Il s'agit ainsi de :

- L'ouverture de l'AP relative aux Champs Captants des Landes du Médoc pour 83,6M€, compte tenu de la nécessité de faire porter cette opération par la Régie ;
- Deux AP relatives aux systèmes d'information pour un total de 24.178M€, qui couvrent notamment les projets de SI financiers et RH, mais également le renouvellement du système d'information de relation avec les usagers, ainsi que la mise en place d'une GMAO ;
- Deux AP pour des renouvellements de canalisations pour un volume total de 67,750M€ ; sur ce dernier point, il est prévu une montée en charge progressive compte tenu de l'ambition forte du contrat d'objectif et de moyens.
- L'ouverture d'une opération de travaux lourds sur l'aqueduc de Budos pour environ 5M€ (les années 2023 et 2024 prévoient les phases d'études préalables) ;

- Les autres opérations ouvrent des autorisations sur des opérations récurrentes, nécessaires au gros entretien des équipements, soit à des études qu'il convient de mener aujourd'hui afin d'être en mesure d'estimer les volumes financiers réellement nécessaires à la réalisation des travaux.

Si des évolutions s'avéraient nécessaires sur ces autorisations de programme, elles vous seraient soumises dans le cadre du conseil d'administration.

Les précédentes AP présentées dans le cadre du budget de préfiguration sont clôturées afin de permettre une reprise des engagements conforme au règlement budgétaire et financier de la Régie.

L'ensemble de ces autorisations de programme vous sont présentées dans l'annexe 2 à ce document.

2- Les crédits de paiements 2023

Le volume des crédits de paiement pour 2023 s'établit à 29,7M€. Il recouvre essentiellement des besoins en matière de crédits relatifs au SI pour 9,1M€.

En outre, il est prévu une montée en charge progressive des travaux sur canalisations avec un volume de 7M€ de crédits de paiement dès 2023. Le renouvellement et la pose de branchements sont évalués à 5,6M€. Les autres opérations relèvent de travaux récurrents sur le réseau et les outils de production essentiellement.

3- Les ressources d'investissement 2023

L'équilibre de la section d'investissement repose à la fois sur l'autofinancement dégagé (12,7 M€) ainsi que sur des ressources externes et notamment l'emprunt (9,9M€). A ce titre, il vous est proposé de privilégier de limiter au maximum l'emprunt 2023 à un tirage sur l'avance remboursable proposée par Bordeaux métropole. Ce dernier emprunt ne peut être titré que sur les opérations relatives au SI et à l'aménagement des locaux pour le personnel de la Régie (soit environ 9,6M€ en inscription budgétaire).

Un tirage sur emprunt complémentaire pourra s'avérer nécessaire pour 0,3M€, et se confirmera en cours d'année dans l'hypothèse d'un avancement rapide des projets en investissement.

II- Le budget des eaux industrielles (en €)

FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
CHAPITRE 70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS	500 000
RECETTES DE GESTION		500 000
CHAPITRE 42	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	219 100
RECETTES DE GESTION		219 100
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		719 100
TOTAL RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT		719 100

DEPENSES		
CHAPITRE 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	324 000
CHAPITRE 12	CHARGES DE PERSONNEL	15 950
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000
DEPENSES DE GESTION		341 950
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000
AUTRES DEPENSES REELLES		2 000
TOTAL DEPENSES REELLES		343 950
CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	261 120
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		605 070
TOTAL DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT		605 070
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		114 030
CHAPITRE 23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	114 030

INVESTISSEMENT		
RECETTES		
CHAPITRE 21	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	114 030
TOTAL RECETTES REELLES		0
CHAPITRE 28	DOTATIONS AUX AMORT.	261 120
TOTAL RECETTES D'ORDRE		261 120
TOTAL RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		375 150
TOTAL RECETTES CUMULEES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		375 150

DEPENSES		
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	106 050
TOTAL DEPENSES REELLES		156 050
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS	219 100
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		219 100
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		375 150
TOTAL DEPENSES CUMULEES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		375 150

Le budget 2023 des eaux industrielles s'inscrit dans la continuité ; il n'est pas prévu, pour son activité, de dépense exceptionnelle ou de modification du mode d'exploitation. Les tarifs évolueront en 2023 conformément à ce qui avait été convenu à la mise en place des investissements (application de la formule de révision).

Les recettes s'appuient majoritairement sur de la vente d'eau, dont une part très significative est représentée par l'entreprise Michelin sur le site de Bassens.

Ce budget dégage une épargne significative : le taux d'épargne brute se situe à un niveau très satisfaisant pour ce budget et s'élève à 31% bien au-dessus des taux d'alerte (à partir de 10%). Celle-ci permettra de financer le renouvellement des automatismes et de la supervision (pour un volume de 100K€) notamment, ainsi que le renouvellement des équipements.

III- Le budget du SPANC (en €)

FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
CHAPITRE 70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS	186 805
RECETTES DE GESTION		186 805
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		186 805
CHAPITRE 002	RESULTAT REPORTE	0
TOTAL RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT		186 805
DEPENSES		
CHAPITRE 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 950
CHAPITRE 12	CHARGES DE PERSONNEL	162 855
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000
DEPENSES DE GESTION		183 805
CHAPITRE 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
AUTRES DEPENSES REELLES		1 000
TOTAL DEPENSES REELLES		184 805
CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	2 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		186 805
CHAPITRE 002	RESULTAT REPORTE	0
TOTAL DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT		186 805

Le budget du SPANC porte essentiellement des dépenses et recettes d'exploitation. Il connaît des fragilités structurelles concernant l'équilibre de ses comptes.

En effet, aux difficultés liées à des problèmes de facturations puis de recouvrement, s'ajoute une problématique de tarifs, dont l'évolution reste très faible au regard de charges qui restent sensiblement élevées.

Une provision semi-budgétaire concernant la dotation aux dépréciations des actifs circulants est par ailleurs constituée pour 2000€ (provisions pour créances douteuses).

Les recettes d'exploitation prévues en 2023 sont estimées sur la base de la même grille tarifaire que celle initiée en 2022. Les charges de personnel refacturées représentent la majeure partie des dépenses du SPANC (87%). Il n'est pas prévu d'investissements en 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil d'administration réuni,

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.2224-2, L.222411.11, et L.2224-12-3,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment ses articles III.4 et IV.9,

VU la nomenclature budgétaire M49,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Qu'en application des statuts, le Conseil d'administration vote le budget,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DECIDE :

Article 1 : d'adopter le budget primitif de l'eau potable présenté en annexe 1 ;

Article 2 : d'approuver la création des autorisations de programmes et d'adopter l'état des AP/CP présenté en annexe 2 pour le budget de l'eau potable

Article 3 : d'adopter le budget primitif des eaux industrielles présenté en annexe 3 ;

Article 4 : d'adopter la création des autorisations de programmes et d'adopter l'état des AP/CP présenté en annexe 4 pour le budget des eaux industrielles,

Article 5 : d'adopter le budget primitif du service public de l'assainissement non collectif présenté en annexe 5 ;

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Directeur de la régie à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14 DEC. 2022

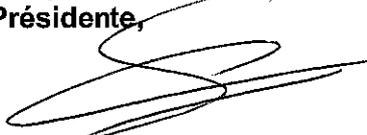
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Bureau du Courrier

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 13 décembre 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p> <p>PUBLIÉ LE :</p>	<p>Pour expédition conforme, La Présidente,</p>  <p>Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie</p>
--	--

